

Décision 02-D-73 du 10 décembre 2002

relative à des pratiques relevées dans le secteur de la location de véhicules sans chauffeur à l'aéroport St-Denis-Gillot (Réunion)

Posted on: 07 janvier 2003 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Garcia Autos, ITC Tropicar

Dispositif(s)

Irrecevabilité

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Chambre de commerce et
d'industrie de la Réunion (CCIR)

Lire

le texte intégral de la décision

27.22 Ko